

15 Novembre 2021

Dématérialisation totale du passage portuaire à l'import – et à l'export à partir du 15 Novembre 2021

Tanger Med informe ses clients et partenaires, que désormais, les formalités du passage portuaire à l'import et à l'export pour les activités conteneurs et camions TIR sont entièrement dématérialisées, et ce à partir du 15 novembre 2021.

Les opérateurs peuvent remplir les formalités du passage portuaire en ligne, et déposer électroniquement tous les documents nécessaires auprès des services chargés de la gestion des activités Import- Export.

Les utilisateurs peuvent accéder à ce service à partir du « Port Community System » de Tanger Med www.tangermedpcs.com accessible sur smartphones, tablettes et ordinateur, et offrant déjà une palette de services opérationnelles telles que la traçabilité des unités Fret, la facturation à distance et le paiement en ligne.

Durant sa phase de test en 2021, Tanger Med a accompagné plusieurs opérateurs qui se sont inscrits dans cette démarche participative de digitalisation pour traiter toutes leurs formalités en ligne.

Tanger Med continuera à assurer l'accompagnement de l'ensemble des opérateurs désirant bénéficier de ce nouveau service, à travers des sessions de formation ainsi qu'un support de proximité pour réussir cette phase de transition.

La dématérialisation totale du passage portuaire à l'import et à l'export permet de fluidifier les opérations, de garantir un niveau de sécurité élevé des flux de marchandises, et de répondre aux attentes des clients pour le renforcement de la digitalisation, de la transparence et de la prédictibilité au service de la compétitivité logistique.

La dématérialisation totale du passage portuaire deviendra obligatoire à partir du **15 Février 2022.**

CONTACT PRESSE :

Meriem FARES

m.fares@tangermed.ma

www.tangermed.ma



<https://www.linkedin.com/company/tanger-med>



<https://www.facebook.com/TangerMed.official/>



https://twitter.com/TM_Officiel